

Madame
Claudine Wyssa
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15006820

Lausanne, le 15 octobre 2010

Réponse du Conseil d'Etat à la détermination Pierre Guignard sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard "Axe Yverdon-Sainte-Croix Route meurtrière Peney – Essert-sous-Champvent" (08_INT_157)

Madame la Présidente,

Le 24 mars 2009, à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard sur la "route meurtrière Peney - Essert-sous-Champvent", le Grand Conseil a adopté une détermination dans laquelle il "demande au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre afin de sécuriser ce tronçon".

Le Conseil d'Etat partage la préoccupation exprimée dans la détermination. Il a en outre déjà exposé la manière avec laquelle il traitait la question dans sa réponse du 16 décembre 2009 à la pétition "pour une sécurité accrue de la route Essert-sous-Champvent à Peney au lieu-dit *Le Pilon* qui subit années après années de graves accidents".

Il rappelle volontiers ici les éléments de cette réponse, à savoir que les mesures suivantes allaient être prises :

- limitation des zones d'ombre en traversées de forêt par abattage d'arbres
- amélioration de la distance de visibilité par élagages à l'intérieur des courbes
- pose de glissières supplémentaires
- amélioration de l'adhérence du revêtement bitumineux
- correction des dévers insuffisants
- amélioration des transitions de dévers entre les virages en "S"

Dans l'intervalle, le Service des routes (SR), avec la collaboration du Service des forêts, de la faune et de la nature, a déjà réalisé les deux premières mesures. Le SR a, de plus, procédé à la vérification et au curage des canalisations, ainsi qu'à la pose de grilles d'écoulement sur les différents appels d'eau afin d'éviter que des véhicules soient déstabilisés en roulant dessus.

Le financement des quatre autres mesures interviendra dans le cadre du programme de suppression d'un certain nombre de points noirs routiers et sera soumis au Grand

Conseil dans le courant de l'année 2010 sous la forme d'un EMPD de crédit-cadre. Les travaux pourront ainsi être entrepris au cours de l'année 2011.

Les préoccupations exprimées dans la détermination sont donc prises en compte, tant dans les mesures d'urgence que dans le projet définitif.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Service des routes